

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 29/07/2024 - 8489 - 1996 B 00192 - 398 358 887 - A 3 DISTRIB

A3 DISTRIB
Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 2 rue de la Flèche, 49300 CHOLET
398 358 887 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,
A 9 heures,

La société NIELSENIQ HOLDING FRANCE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 425 889 807 euros, ayant son siège social 1 rue Julius et Ethel Rosenberg - Sceneo, 95870 BEZONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500964267 RCS PONTOISE,
Représentée par son Président Monsieur Philippe RAYNAUD,

Associée unique de la société A3 DISTRIB,

En présence de Monsieur Xavier SEGALIE, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Xavier SEGALIE, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CINQUIEME DÉCISION

Les mandats de la société SOREX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Xavier REBEL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration et ceux-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, l'associé unique décide de nommer :

La société ERNST & YOUNG AUDIT, SAS à capital variable, ayant son siège social Paris la Défense 1 1-2 Place des Saisons 92400 COURBEVOIE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 344 366 315, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme par le Président
Monsieur Xavier SEGALIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Segal', written over a horizontal line.